

TransStat

Module 3

Activité 1

Le screening des projets

Projet soutenu par
Project ondersteund door



Plus d'infos sur:
Meer info op:

www.interreg-fwvl.eu
[@InterregFWVL](https://twitter.com/InterregFWVL)

CONTENU

LE CONTEXTE DE TRANSSTAT	3
PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN.....	3
LE PROJET TRANSSTAT	4
TRANSSTAT - MODULE 3 – ACTIVITÉ 1 - LE SCREENING DES PROJETS	4
INTRODUCTION	4
QUELLES SONT LES THÉMATIQUES DES PROJETS ?	5
QUELS SONT LES OBJECTIFS DES PROJETS ?	7
QUELLES SONT LES ZONES GÉOGRAPHIQUES DES PROJETS ?	7
QUELLES VARIABLES SONT UTILISÉES ? QUELLES DONNÉES SONT COLLECTÉES ?	8
QUELLES SOURCES POUR LES DONNÉES ?	8
QUELS PUBLICS CIBLES ?	9
QUELLE PUBLICATION POUR LES RÉSULTATS ?	10
QUELS SONT LES OBSTACLES RENCONTRÉS ET LES SOLUTIONS APPORTÉES ?	11
LES OUTILS EXISTANTS POUR HARMONISER LE PRÉLÈVEMENT DES DONNÉES (ET MÉTADONNÉES).....	21
EUROSTAT : L'OFFICE STATISTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE.....	21
LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - UTILISATION DE LA NUTS POUR UN MAILLAGE SPATIAL HARMONISÉ	22
LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - LA NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (NACE)	23
LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION (CITE)	23
DIRECTIVE EUROPÉENNE INSPIRE.....	24
LE PROGRAMME ESPON 2020	25
TABLEAU DE BORD EUROPÉEN DE L'INNOVATION (TBEI)	25
LOCATUS - DONNÉES RELATIVES AU COMMERCE DE DÉTAIL (BENELUX)	26
CRÉATION D'INDICES DE RÉSILIENCE ET DE VULNÉRABILITÉ - CISTERRES.....	26
AUTRES OUTILS.....	27
TRANSSTAT : PERSPECTIVES POUR LE PARTAGE DE DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES	27
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET LEUR TRANSPOSABILITÉ	27
AMÉLIORER LE PARTAGE DES DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES	27
GARANTIR UNE MISE À JOUR DES DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES	28
CONCLUSIONS.....	28
LISTE DES PROJETS ET NUMÉROTATION.....	29
TABLE DES ANNEXES.....	30

LE CONTEXTE DE TRANSSTAT

Le projet TransStat est centré sur l'échange structurel de données environnementales et sociodémographiques des espaces transfrontaliers. Il fait partie du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen.

PROGRAMME DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE INTERREG FRANCE-WALLONIE-VLAANDEREN

Régions françaises et belges qui coopèrent pour effacer la frontière !

Le programme de coopération territoriale européenne Interreg France-Wallonie-Vlaanderen s'inscrit dans une volonté de favoriser les échanges économiques et sociaux entre quatre régions frontalières : les régions Hauts-de-France et Grand Est en France ; la Wallonie, la Flandre occidentale et orientale en Belgique. Il vise à associer des compétences communes tout en valorisant les richesses de chaque région concernée, et ce, au bénéfice des populations de la zone. (Infos sur www.interreg-fwvl.eu)

LES OBJECTIFS PROGRAMME (2014-2020)

Quatre axes ont été identifiés dans le programme de coopération pour la période 2014-2020. Ces thèmes sont déclinés en axes prioritaires et en objectifs programme.

AXE 1 : AMÉLIORER ET SOUTENIR LA COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE EN RECHERCHE ET INNOVATION

Objectif programme 1 : Accroissement de la recherche et de l'innovation de la zone transfrontalière dans les secteurs stratégiques et les secteurs à forte complémentarité

Objectif programme 2 : Accroissement du transfert et de la diffusion des bonnes pratiques innovantes dans les secteurs stratégiques et les secteurs à forte complémentarité de la zone transfrontalière

AXE 2 : ACCROITRE LA COMPÉTITIVITÉ TRANSFRONTALIÈRE DES PME

Objectif programme 3 : Créer, valoriser et mutualiser conjointement des dispositifs de développement et d'accompagnement des PME à l'accès aux marchés.

AXE 3 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT PAR UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES TRANSFRONTALIÈRES

Objectif programme 4 : Valoriser et développer de manière créative, innovante et durable le patrimoine transfrontalier via le tourisme

Objectif programme 5 : Développer la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes transfrontaliers

Objectif programme 6 : Anticiper et gérer les risques naturels, technologiques et industriels ainsi que les situations d'urgence

AXE 4 : PROMOUVOIR LA COHÉSION ET L'IDENTITÉ COMMUNE DES TERRITOIRES TRANSFRONTALIERS

Objectif programme 7 : Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire

Objectif programme 8 : Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sociale

Objectif programme 9 : Favoriser l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi

LE PROJET TRANSSTAT

Avec TransStat, Français et Belges se connaîtront mieux !

TransStat a pour objectif de proposer une plateforme pour pouvoir comparer les données transfrontalières. Les données statistiques pourront être lues, écrites et échangées de manière structurée. L'objectif de cet échange d'information est de mieux coordonner la politique transfrontalière entre l'ensemble des partenaires concernés.

L'ambition de TransStat est de s'inspirer des expériences passées. La recherche spécifique des ensembles de données sur lesquels il existe un consensus est un premier pas : quels ensembles de données peuvent être échangés facilement et transposés au-delà des frontières.

TransStat devrait permettre aux projets transfrontaliers futurs de se passer de toutes les démarches préliminaires de collectes, de vérification de validité et de transposabilité des données. Ces démarches préliminaires sont complexes et demandent du temps, de l'argent et des moyens qui ne sont pas toujours disponibles.

A l'issue du projet, un modèle de coopération devra en garantir la pérennisation. L'accent est mis sur les données au niveau communal dans différents domaines : socio-économique, environnement, occupation des sols et mobilité. D'autres thématiques pourront être ajoutées selon les besoins et les possibilités.

Les cinq principaux partenaires du projet sont la Province de Flandre Occidentale (Flandre), l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP, Wallonie), l'Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS, Wallonie), le Département du Nord (France) et la Région Hauts-de-France (France). Pour la mise en œuvre du projet, les partenaires bénéficient d'une aide du Fonds européen de développement régional.

TRANSSTAT - MODULE 3 – ACTIVITÉ 1 - LE SCREENING DES PROJETS

INTRODUCTION

L'objectif du screening des projets, réalisé par l'ISSeP, est d'identifier les projets transfrontaliers pertinents dans le cadre de TransStat, de lister les problèmes et les solutions mises en place. Le résultat de ce screening consiste en un rapport final de ces expériences, qui mettra en exergue les obstacles rencontrés et les solutions utilisées. L'équipe de projet a préalablement décidé conjointement des informations à collecter. L'ISSeP intègre toutes les informations collectées dans un rapport final global. Les autres partenaires de TransStat ont participé à la collecte d'informations et les ont transmises à l'ISSeP (date de clôture du dépôt des fiches projet reculée au 01/04/2020).

Les projets nommés dans ce rapport sont ceux sélectionnés par les partenaires de TransStat pour le module 3 « Apprendre des projets passés et présents » (*annexe 1*). Ils ont comme point commun une volonté de regrouper des données de part et d'autre d'une frontière (ou de plusieurs frontières). Ces projets sont menés sur des périodes allant des années 2000 à maintenant. La majorité des projets du screening ont cependant démarré après 2015. Certains sont toujours en cours. Ils sont très variés, tant du point de vue de leurs objectifs que par les méthodologies utilisées. La publication des résultats, le public cible et le support utilisé pour présenter les résultats diffèrent également selon les projets.

Dans ce rapport, le numéro du projet, arbitrairement attribué, est indiqué entre parenthèse. La liste des projets est reprise en fin de rapport et les détails des projets sont disponibles dans *l'annexe 2*.

QUELLES SONT LES THÉMATIQUES DES PROJETS ?

Les thématiques abordées sont variées. Tandis que certaines études sont particulièrement ciblées, d'autres couvrent un champ d'intérêt plus large, une approche plus généraliste du territoire transfrontalier et de sa population. La liste des thématiques abordées reprise ci-dessous n'est pas exhaustive, certaines fiches projets ne reprenaient pas assez de détails sur les variables utilisées. Les thématiques sont ici classées selon la fréquence de leur utilisation dans les projets. Certaines pourraient être subdivisées et/ou groupées. C'est parfois le cas dans certaines études.

Thématiques répertoriées	Nbre de projets	N° de projet associé
Population / Démographie	17	(1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (15) (16) (18) (26) (27)
Emploi / Marché du Travail	14	(2) (4) (5) (6) (8) (9) (10) (11) (12) (16) (18) (26) (27) (32)
Transport / Mobilité transfrontalière	10	(4) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (16) (26) (27)
Géographie / Entités administratives / Territoire	9	(7) (10) (15) (26) (27) (28) (29) (30) (33)
Environnement / Développement durable	9	(3) (7) (8) (10) (19) (20) (27) (28) (30)
Santé	7	(7) (8) (9) (12) (26) (27) (31)
Tourisme	6	(3) (10) (22) (23) (26) (27)
Economie / Innovation	6	(7) (8) (9) (12) (26) (27)
Service (public et privé) / Commerces (accessibilité)	6	(7) (8) (12) (14) (27) (31)
Éducation / Enseignement	5	(9) (10) (12) (20) (26)
Sécurité / Prévention / Gestion des risques	4	(10) (17) (29) (33)
Développement rural transfrontalier	3	(14) (15) (28)
Habitat / Logement	3	(1) (15) (27)
Enseignement sup. / Recherche / Formation	3	(10) (27) (32)
Industrie	3	(9) (11) (27)
Agriculture	3	(10) (11) (27)
Mouvement des populations / Migration	2	(18) (27)
Occupation du sol	2	(10) (28)
Social	2	(7) (8)
Culture	2	(10) (12)
Construction	2	(11) (27)
Artisanat	1	(27)
Energie	1	(10)
Politique	1	(7)

OBSERVATIONS SUR LES THÉMATIQUES TRANSFRONTALIÈRES DES PROJETS ET LIENS AVEC LES AXES DU PROGRAMME INTERREG (2014-2020)

Comme attendu, la **démographie** est une thématique reprise dans la majorité des études. En effet la démographie permet de décrire la population d'un territoire (densité de population, âge, fécondité, mortalité, évolution de la population...). Ces variables, mises en relation avec d'autres variables, permettent de comparer des phénomènes (par exemple, le nombre de chômeurs/population en âge de travailler, nombre d'écoles/habitants). L'analyse de l'état de la population, de son évolution, de ses mouvements sont des étapes indispensables pour l'étude d'un territoire ou la comparaison de variables entre plusieurs territoires.

La thématique liée à l'**innovation** s'inscrit dans *l'objectif programme 1 (AXE1)*.

La thématique liée au **marché de l'emploi** transfrontalier est souvent étudiée dans les projets recensés dans ce rapport de screening. Elle rencontre *l'objectif programme 3 (AXE2) : Créer, valoriser et mutualiser conjointement des dispositifs de développement des d'accompagnement des PME à l'accès aux marchés.*

Le développement du **tourisme** transfrontalier est fréquemment étudié. Les politiques et les citoyens s'intéressent aux attraits **sportifs, culturels, durables** et **économiques** liés à ce développement. Ces thématiques rencontrent *l'objectif programme 4 (AXE3) : Valoriser et développer de manière créative, innovante et durable le patrimoine transfrontalier via le tourisme.*

Parce que **la nature** ne s'arrête pas aux frontières, les thématiques telle que **l'environnement**, la **biodiversité**, les **pollutions** ont un intérêt dans les études transfrontalières. Cette gestion nécessite un continuum de mesures des deux côtés d'une frontière (occupation des sols, qualité de l'air, qualité des eaux...). C'est *l'objectif programme 5 (AXE3) : Développer la gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes transfrontaliers.*

Les projets qui se préoccupent de la **sécurité**, de la **prévention**, de la **gestion des risques** s'intègrent dans *l'objectif programme 6 (AXE3) : Anticiper et gérer les risques naturels, technologiques et industriels ainsi que les situations d'urgence.*

Certains territoires ruraux frontaliers sont également en pleine **mutation de leur territoire** (périurbanisation). Ces modifications du paysage rural semblent également intéresser le politique et le citoyen frontalier.

Nous retrouvons ensuite les thématiques liées à l'**isolement rural**. En effet, les zones transfrontalières sont des territoires majoritairement ruraux qui peuvent se retrouver isolés car moins denses en infrastructures de services (**services publics, transport, commerces, soins de santé**). Ces thématiques sont liées aux *objectifs programme 7 et 8 (AXE4) : Renforcer et pérenniser la mise en réseau et l'offre de services transfrontaliers à la population en matière sanitaire (7) et sociale (8).*

Les thématiques liées à l'**emploi**, à la **formation**, au **transport** et à la **mobilité** sont fort représentées dans les projets transfrontaliers proposés pour alimenter notre analyse. Ces thématiques ont un impact important sur l'économie des pays concernés, et semblent être des sujets porteurs. Elles sont fort sollicitées par les instances publiques (politiques d'emploi et de mobilité transfrontalières) ainsi que par les citoyens (taux de chômage, marché de l'emploi, mobilité). Elles sont reprises dans *l'objectif programme 9 (AXE4) : Favoriser l'emploi et la mobilité transfrontalière des travailleurs et intégrer les marchés de l'emploi.*

QUELS SONT LES OBJECTIFS DES PROJETS ?

Les projets repris dans le cadre de TransStat ont pour la plupart l'objectif de **rassembler** des données pour améliorer l'interprétation de phénomènes communs aux deux côtés de la frontière. L'objectif est d'informer la population et/ou d'influencer des prises de décisions au niveau politique.

Certains projets ont comme ambition de brosser une image très globale, généraliste d'une population, d'un territoire. Ils veulent proposer des atlas ou des cartes interactives inclusives. Ces outils se veulent être les plus complets possible (démographie, logement, économie, éducation, mobilité...). Cette démarche peut être considérée comme fondamentale, pouvant ensuite être exploitée sur beaucoup de thématiques. Les résultats publiés sont intéressants pour le citoyen lambda et un outil très précieux pour les élus qui cherchent à développer des politiques en accord avec le territoire.

D'autres projets ont des objectifs beaucoup plus précis et sont, dès le départ, orientés, dictés, par une question ou une demande très précise (par exemple : la comparaison de la main d'œuvre disponible et du marché de l'emploi dans deux pays voisins).

La plupart des projets ont été confrontés à des problématiques diverses tant au moment des collectes de données qu'au moment de les confronter. Ces problèmes sont plus amplement décrits dans le chapitre « *Quels sont les obstacles rencontrés et les solutions apportées ?* ».

QUELLES SONT LES ZONES GÉOGRAPHIQUES DES PROJETS ?

La plupart des projets choisis pour notre analyse se trouve dans la zone de travail de l'**Interreg France-Wallonie-Vlaanderen** (Figure 1). Certains projets sont plus ciblés, comme le projet Qualicanes (14) qui se concentre sur une commune frontalière et ses environs.

D'autres se situent sur d'autres régions Interreg :

- Interreg Vlaanderen-Nederland (16)
- Interreg Grande Région (10)
- Interreg Euregio Meuse-Rhin (26)
- Interreg 2 mers (France-England-Vlaanderen-Nederland) (19) (28) (29) (31) (33)
- Interreg POCTEFA (Espagne-France-Andorre) (25)
- Interreg IIIC "Zone Ouest" (Belgique, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Royaume-Uni) (30)



Figure 1 : Zone de travail de l'Interreg France-Wallonie-Vlaanderen (<https://www.interreg-fwvl.eu/>)

Pour visualiser les zones géographiques des différents projets, voir l'*annexe 2*.

QUELLES VARIABLES SONT UTILISÉES ? QUELLES DONNÉES SONT COLLECTÉES ?

Les variables utilisées varient fortement d'une étude à l'autre. On retrouve souvent les variables démographiques, qui décrivent la population étudiée. Selon les thématiques des études, le nombre de variables utilisées peut fluctuer de quelques-unes à plusieurs centaines. Elles s'expriment en chiffres, en pourcentages ou en fréquence de classes. Un tableau (*annexe 3*) non-exhaustif reprend les principales variables utilisées dans les projets ciblés.

Les données statistiques peuvent être quantitatives (discrètes ou continues), qualitatives (nominales, binaires ou ordinales) ou temporelles. Les données géographiques peuvent être représentées en mode vecteur (sous forme de points, de lignes ou de polygones) ou en mode *raster* (matrice de pixels).

Les données prélevées peuvent être utilisées comme indicateurs simples ou s'inclure dans des *indicateurs composites*. Le projet CISTERRES (7) propose des indicateurs communaux transfrontaliers mais également des indicateurs composites de *vulnérabilité* et de *résilience*, qui caractérisent les territoires.

Le projet Euregio Meuse Rhin (26) propose des indicateurs de contexte (proposés par la commission européenne) et des indicateurs d'innovation (définis par le *tableau de bord européen de l'innovation*).

Certaines données sont accompagnées de *métadonnées* mais ce n'est pas toujours le cas.

QUELLES SOURCES POUR LES DONNÉES ?

Les données proviennent d'un panel très large de sources : privées, institutionnelles, régionales, nationales, de sécurité sociale... Voici quelques exemples de sources de données utilisées dans les projets transfrontaliers :

- France : INSEE, Perval, SNCF, DREAL, VNF 2014 ports maritime DT Nord-Pas-de-Calais, voies navigables de France, Direction des transports Région Nord-Pas-de-Calais, CRT, INPN, AEAP, IFEN, SOeS, CITEPA, CNAM. Belgique : SPF Economie, DG statistique, DGSIE, ONSS, ICN, SNCB, Eurostat, EIONET, ADG,...
- Belgique : Gouvernement flamand, NV de Scheepvaart et Waterwegen en Zeekanaal NV, Departement Mobiliteit en Openbare Werken, OTB Toerisme Vlaanderen, LNE/ANB, VMM-MIRA, SPW DGO Mobilité et voies hydrauliques DGO1 Direction des déplacements doux, IWEPS, PSW DGO3, Opérateur de Transport de Wallonie (OTW), DGARN-DEMNA-DEE, l'ADG , SPRB – Bruxelles Mobilité, IBGE/BIM, Statbel, Statistiek Vlaanderen,...
- Luxembourg : STATEC, MDDI / Administration des ponts et chaussées, ONT, ACT, département de l'environnement, Administration de la gestion de l'eau, ILR, Administration de l'environnement,...
- Commun : AEE/CLC (occupation du sol), AirBase (localisation des stations de mesure de la qualité de l'air), EIONET (Rapports mesure qualité de l'air). Eurostat – EFT (Enquête sur les Forces de Travail), portail statistique (données économique et sociale harmonisées)...

Peu de sources de données sont communes entre les différents pays. En Belgique, elles varient également entre les régions.

Les données peuvent être obtenues de manière ponctuelle (données *one-shot*, obtenues uniquement pour le projet en cours à un moment donné). Les sources peuvent aussi être pérennes, les données sont collectées de manière continue ou régulières (*re-use data*). L'accès aux données peut être gratuit ou non, en accès libre (*open data*) ou non, facilement disponible, téléchargeable via un portail ou via des services web, ou nécessitant des procédures de demandes d'accès fastidieuses.

Le choix des sources de données est important car il aura un impact sur le type de données collectées. La qualité des données, des métadonnées, leur disponibilité, leurs mises à jour ainsi que leur interopérabilité entre les différents pays/régions dépendent de leur source. Ces points importants sont discutés plus loin, dans les chapitres « *disponibilité des données* » et « *Les outils existants pour harmoniser le prélèvement des données (et métadonnées)* ».

QUELS PUBLICS CIBLES ?

Voici une liste non exhaustive des publics cibles auxquels s'adressent les projets du passé et du présent utilisés dans notre screening. Ils sont classés selon leur fréquence dans les projets.

Publics cibles répertoriés	Nbre de projets	N° de projet associé
Citoyen - tout public	18	(1) (2) (3) (4) (5) (8) (9) (10) (12) (13) (14) (15) (17) (18) (21) (22) (23) (27)
Institutions publiques / administration	13	(1) (2) (3) (4) (5) (6) (8) (9) (10) (13) (15) (21) (25)
Élus / décideurs politiques locaux	10	(8) (12) (13) (14) (15) (17) (18) (21) (26) (28)
Partenaires sociaux / collectivités / associations	5	(9) (10) (13) (14) (21)
Gestionnaires de territoires en charge des problématiques de santé-environnement	4	(7) (25) (28) (29)
Universités / éducation / recherches / experts	4	(9) (13) (15) (21)
Entreprises / employeurs	4	(9) (11) (15) (16)
Voyageurs de passage	3	(14) (22) (23)
Acteurs du marché du travail	2	(9) (16)
Demandeurs d'emploi	2	(11) (16)
Partenaires de projets transfrontaliers	2	(7) (24)
Acteurs et professionnels de la santé	1	(8)
Acteurs des services de secours	1	(25)
Commerçants locaux	1	(14)
Propriétaires de parcelles boisées et jeunes producteurs	1	(20)
Média	1	(9)

Les porteurs de projets semblent tous convaincus de la nécessité de rendre accessible les résultats au grand public. La seconde cible fréquemment citée est les décideurs publics, ou plus largement les élus, les institutions publiques, l'administration ou les autorités locales. Parfois plus précisément un type de décideurs, comme les gestionnaires de territoires en charge des problématiques santé-environnement, ou les organismes de mise en relation entre demandeurs d'emploi et entreprises.

Les projets s'adressent également aux associations, aux collectivités ou aux partenaires sociaux dont le rôle est le lien entre le politique et les citoyens (agence pour l'emploi, associations de commerçants, associations de défense de l'environnement...). Des projets ciblés « santé et gestion des risques » s'adressent directement aux acteurs (publics ou privés) de soins de santé et de services de secours.

Les projets centrés sur l'emploi transfrontalier peuvent, en plus de s'adresser à l'administration et aux associations aidant à la recherche d'emploi, toucher directement les demandeurs d'emplois et les entreprises.

Certaines études, réalisées en partenariat avec des centres de recherche, s'adressent à la communauté scientifique (universités, experts...). D'autres projets, centrés sur le tourisme régional transfrontalier, ont pour cible les voyageurs de passages et les résidents des territoires voisins. On retrouve également dans une majorité de projets le souhait de s'adresser au plus grand nombre et de rendre l'information finale accessible à tout le monde (en direct ou via les médias).

Certains projets sont plus fondamentaux, comme c'est le cas de TransStat. Dans des projets comme CISTERRES (7) ou Flandria Rhei (24), on cherche à toucher les porteurs de projets actuels et futurs en proposant des solutions aux problèmes de comparaison et de mise en commun des données transfrontalières.

QUELLE PUBLICATION POUR LES RÉSULTATS ?

Selon les informations disponibles sur les projets du screening, on constate que les résultats sont généralement publiés sous les formats suivants (classement selon la fréquence) :

Formats de publication répertoriés	Nbre de projets	N° de projet associé
Cartes, tableaux et graphiques fixes	8	(11) (12) (13) (15) (18) (20) (31) (34)
Plateforme en ligne / géo-portail / portail statistique	8	(6) (8) (10) (13) (16) (17) (24) (27)
Site internet tout public	6	(4) (5) (9) (17) (20) (27)
Atlas transfrontaliers thématiques (papier et/ou en ligne)	5	(1) (2) (3) (12) (15)
Cartes, graphiques, tableaux en ligne	5	(8) (10) (13) (16) (27)
Séances de présentation / séminaires « événements »	5	(8) (9) (17) (20) (24)
Rapport complet / tableau de bord en ligne	3	(9) (16) (26)
Valorisation en rencontres territoriales	3	(1) (2) (3)
Ateliers débats (pour experts)	2	(9) (24)
Brochures et dépliants tout publics	2	(17) (20)
Plateforme e-commerce touristique	1	(23)
Publication scientifique des résultats	1	(7)
Publication dans la presse	1	(8)
Poster A3 dans les locaux des partenaires	1	(17)
Plaquettes imprimées	1	(27)
Panneaux d'informations pour les promeneurs	1	(20)
Promenades guidées, jeux	1	(20)
Film documentaire	1	(24)

Les résultats et conclusions des projets sont publiés selon des formes diverses et variées. Certains projets se clôturent par la publication de rapports complets (atlas thématiques, rapports d'étude, publications scientifiques, tableaux de bord...). Ces publications sont souvent accompagnées de graphiques, de tableaux et de cartes. Elles peuvent faire l'objet d'une publication imprimée sous forme de livret, de plaquettes, de posters, de folders... Elles sont majoritairement numériques, disponibles en ligne.

Certains projets publient également l'ensemble des données collectées. Ces données sont disponibles de manière brute ou exploitable sous forme de cartes ou de graphiques interactifs. Ces outils permettent au public cible d'exploiter les données selon l'objectif qu'il souhaite développer. Cette interactivité peut être un outil précieux pour l'exploitation future des résultats.

La disponibilité des résultats et de l'ensemble des données est variable selon les projets. Les données peuvent être uniquement accessibles aux partenaires, ou disponibles en open source.

Accessibilité des résultats	Nbre de projets	N° de projet associé
Accès publication libre en ligne	8	(1) (2) (3) (4) (5) (8) (16) (20)
Données partagées et disponibles pour les partenaires	7	(1) (2) (3) (6) (17) (20) (34)

Une séance de présentation des résultats est parfois organisée (conférence, ateliers, débat, conférence de presse). Ces activités peuvent être réservées aux partenaires du projet, aux experts dans le domaine, aux pouvoirs locaux ou en libre accès (tous les citoyens intéressés).

La mise à jour des résultats pour le maintien de l'outil statistique est développée dans un chapitre ci-dessous.

QUELS SONT LES OBSTACLES RENCONTRÉS ET LES SOLUTIONS APPORTÉES ?

La plupart des études sondées dans le présent rapport annoncent clairement des problèmes, voire des échecs, pour la construction d'un système d'information géographique et statistique transfrontalier. Voici les principales sources de problèmes rencontrées et les pistes de solutions explorées par les porteurs de projets (Figure 2).

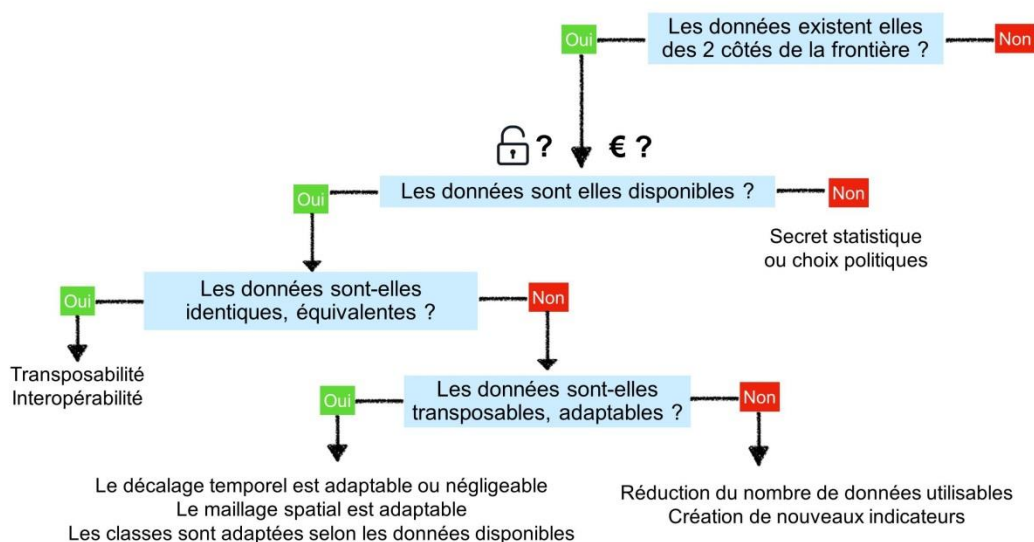


Figure 2 : Logigramme des obstacles rencontrés et solutions apportées (TransStat)

EXISTANCE DES DONNÉES

Certaines données ne sont pas mesurées des deux côtés d'une frontière. Il n'y a par exemple pas de comptage des nuitées dans les campings belges (3). Il n'y a également pas de données sur la localisation du lieu de travail en France de résidents belges, ce qui empêche de produire des indicateurs communs et une carte de flux dans les deux sens pour les travailleurs transfrontaliers (4). Certaines données sur le taux de chômage manquent pour certaines régions (9). Il n'y a pas de recensement du nombre d'enfants belges scolarisés en France, ni de la capacité d'accueil de garde pour enfant dans le département du Nord-Pas-de-Calais. Certaines régions ne référencent pas leurs établissements sportifs (12).

Le manque de données peut aussi n'être que temporaire. C'est le cas de la mesure du trafic routier. Un nombre important de routes secondaires ne comptent plus de station de comptage en raison de leur coût de maintenance élevé. Des techniques de comptage innovantes ne nécessitant pas d'infrastructure lourde sont en développement. Ce qui explique un manque ponctuel de données.

DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

Comme expliqué dans le chapitre « *Quelles sources pour les données ?* », les délais pour obtenir les données sont parfois excessivement long (12). Les partenaires rencontrent de gros problèmes de lenteur administrative (bons de commande, cahiers de charge) qui entraînent l'abandon de données qui auraient pu être utiles (21). Certains projets signalent simplement que les données sont indisponibles, sans plus d'information (10) (32). Il arrive que des données existent mais soient trop sensibles pour être communiquées, comme c'est le cas de mesures de pollution à l'échelle locale (21).

Le secret statistique vise à protéger les intérêts économiques des entreprises (secret commercial et des affaires) et la vie privée des citoyens (confidentialité due à la vie privée) dont les données ont été collectées lors d'enquêtes. Le secret statistique est une mesure, qui s'applique en France et en Belgique, mais aussi dans d'autres pays, lors de la publication de données publiques. Il s'agit généralement de chiffres concernant de très petites subdivisions administratives (typiquement, la commune en France), où la donnée n'aurait plus de signification statistique mais désignerait explicitement un ou quelques cas particuliers, reconnaissables par le voisinage.¹

Le secret statistique est également applicable pour l'ensemble des données administratives et d'enquête. Le secret statistique s'applique en France et en Belgique, mais aussi dans d'autres pays, lors de la publication de données publiques.

ÉQUIVALENCE DES DONNÉES ET TRANSPOSABILITÉ

Certaines données existent, sont disponibles, mais non-transposables. Les raisons de cette non-interopérabilité sont diverses. Elles découlent la plupart du temps de différences entre les pays et/ou région responsables des mesures.

¹ Wikipédia

LE DÉCALAGE EST TEMPOREL

Pour certains indicateurs, les données n'ont pas été mesurées la même année. Par exemple la description des habitats/logements du projet (1), réalisé en 2012-2013, est établie en 2007 pour la France et en 2001 pour la Belgique et le Luxembourg). Le décalage est parfois faible et acceptable dans certains contextes, ce qui permet de pouvoir néanmoins comparer les données (données de 2006 et 2007 comparées sur un même graphe) (9). Mais il n'est pas rare que des dates trop écartées rendent la comparaison impossible (12) (18). En effet, des données démographiques temporellement trop éloignées ne peuvent être comparées.

LE MAILLAGE SPATIAL EST DIFFÉRENT

Le maillage spatial diffère selon les variables mesurées (1) (2) (3). D'un pays à l'autre, une même variable peut être mesurée sur des mailles géographiques différentes. Par exemple le PIB par habitant peut être obtenu par arrondissement côté belge mais seulement à l'échelle régionale côté français (18). Ces variations entre pays posent des problèmes pour la comparaison des données.

Une différence de maillage souvent rencontrée dans les projets transfrontaliers France/Belgique provient du fait que la taille des unités géographiques administratives diffère entre la France et la Belgique, tant en surface qu'en nombre d'habitants (5) (12). C'est notamment le cas entre les communes belges et les communes françaises. La Figure 3 et la Figure 4 illustrent les différents types d'unités administratives au sein des deux pays. La Figure 5 illustre d'autres types de subdivisions utilisées en France : les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), les zones d'emploi (espaces géographiques où la plupart de la population habite et travaille) ou les bassins de vie (un territoire, généralement le plus petit possible, sur lequel les habitants ont accès aux mêmes offres d'équipement et de services courants). En Belgique, le secteur statistique correspond à la plus petite unité territoriale fournissant des statistiques administratives. Son équivalent français correspond aux IRIS2000, sigle qui signifie « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » et qui fait référence à la taille visée de 2.000 habitants par maille élémentaire.

A ce maillage différent, s'ajoute un découpage actuel peu homogène en Belgique. Certaines communes belges comptent moins de 1.500 habitants (Daverdisse, Mesen, Herstappe) alors que d'autres en comptabilisent plus de 200.000 (Charleroi, Gand, Anvers). Certaines ont des superficies de moins de 135 hectares, et d'autres dépassent les 20.000 hectares (1). Ceci peut entraîner un biais statistique et peut rendre plus complexe l'interprétation des cartes.

Les NUTS et LAU de la France et de la Belgique sont reprises dans le tableau ci-dessous. Plus d'info sur les découpages NUTS et LAU dans le chapitre « *Les nomenclatures d'Eurostat - Utilisation de la NUTS pour un maillage spatial harmonisé* ».

	Belgique	France
NUTS 1	Régions fédérées	ZEAT Zones d'études et d'aménagement du territoire
NUTS 2	Provinces + Bruxelles capitale	Régions
NUTS 3	Arrondissement	Départements
LAU 1	-	Cantons
LAU 2	Communes	Communes

Certaines études préfèrent utiliser le maillage *zones d'emploi* en France en comparaison avec les arrondissements belges (superficie comparable) (5). D'autres études utilisent les EPCI car leur superficie se rapproche aussi des communes belges (8). En outre, il existe également des études comparant les communes françaises aux villages belges (12) (15). Pour éviter les disparités de maillage, certaines données sont présentées au niveau régional en France, national au Luxembourg et par arrondissement pour la Belgique.

Certaines variables, comme par exemple le produit intérieur brut (PIB), seront rapportées au nombre d'habitants, pour permettre de comparer plus justement des zones aux démographies distinctes (2).

Pour une harmonisation optimale, l'utilisation de la Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques (NUTS, instaurée par EuroStat) est vivement conseillée. Cependant, au vu de la superficie des NUTS 2 et 3 en Belgique et en France, dans certains projets, les comparaisons suivantes ont été préférées : communes françaises / villages belges, communes belges / cantons français, départements français / provinces belges et arrondissements français / arrondissements belges (8) ou zone d'emploi françaises / arrondissement belges (12).

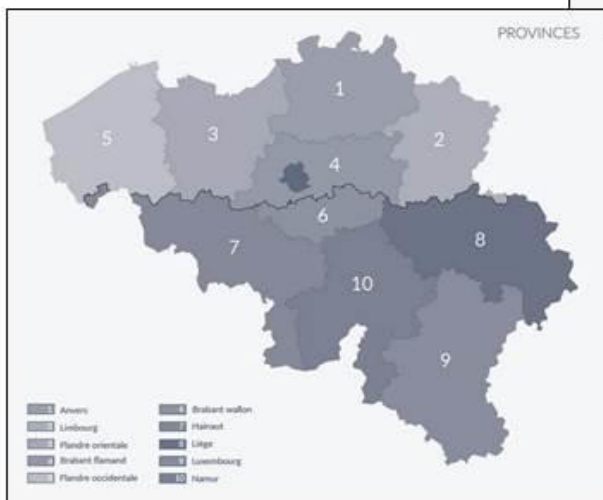
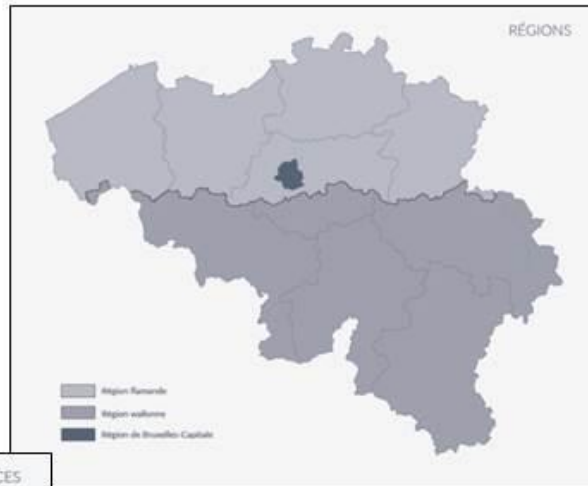
Lorsque, pour permettre une comparaison, des zones ou des secteurs sont agrégés, il faut être attentif aux problèmes liés à cette agrégation spatiale. C'est le principe des MAUP (*modifiable areal unit problem*). Ces agrégations peuvent être source de biais statistiques et affecter les résultats. Les résultats dépendent alors du choix de l'analyste pour l'une ou l'autre subdivision géographique dans son analyse. Notons également que les frontières de certains secteurs de recensement sont susceptibles de changer dans le temps, ce qui entraînera un biais lors de la comparaison des données passées et présentes.

Lorsque les données concernent de très petites subdivisions administratives (typiquement, la commune en France), la donnée n'est plus représentative. Apparaissent alors des questions relatives à la robustesse des données. Par exemple, dans le tableau de profil des résidents des Hauts-de-France travaillant en Belgique (6) pour certaines zones d'emploi, il y a pas mal de données qui ne peuvent être diffusées selon les croisements effectués en raison des trop faibles effectifs.

La Belgique

1 pays
3 régions

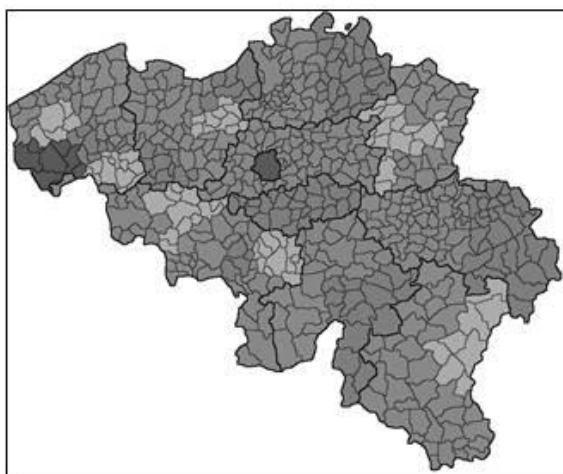
10 provinces



43 arrondissements



581 communes



19781 secteurs statistiques

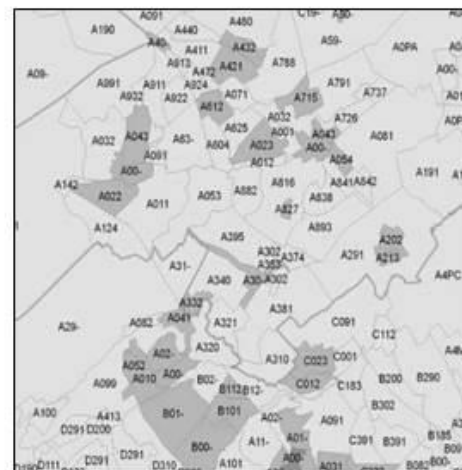


Figure 3 : Subdivisions administratives belges

1 pays – 18 régions



101 départements



France = 343 **arrondissements**
Région Hauts-de-France = 26

Région Hauts-de-France
= 154 **cantons**



Région Hauts-de-France
= 3789 **communes**

Région Hauts-de-France
= 5038 **IRIS**



Figure 4 : Subdivisions administratives françaises

Région Hauts-de-France
92 EPCI



Région Hauts-de-France
24 zones d'emploi



Région Hauts-de-France
28 bassins emploi-formation



Région Hauts-de-France
137 bassins de vie



Figure 5 : Autres subdivisions françaises

LES MÉTHODES DE CALCULS UTILISÉES SONT DIFFÉRENTES

Les données démographiques proviennent souvent de recensements², mais ces recensements ne sont pas nécessairement exhaustifs. En France par exemple, le recensement consiste, pour les communes de plus de 10.000 habitants, en une enquête de sondage auprès de 8% des logements et, pour les communes de moins de 10.000 habitants, d'un recensement de 100% de la population une fois tous les 5 ans³. Lors d'un sondage, on ne peut exclure une erreur d'échantillonnage. En Belgique, il n'y a pas de recensement mais il existe un registre national qui reprend toute les personnes domiciliées dans le pays.

Outre le fait que les données ne proviennent pas des mêmes recensements, les méthodes de calcul des variables ou des indicateurs peuvent également différer d'un pays à l'autre. Les statistiques fiscales belges et françaises diffèrent ; ce qui ne permet pas toujours de comparaison (18).

L'Union Européenne réalise une enquête européenne sur les forces de travail (EFT-UE) dans tous les États membres de l'Union Européenne. Il s'agit d'une grande enquête par sondage auprès des ménages, qui fournit des résultats trimestriels sur la participation au marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, ainsi que sur les personnes ne faisant pas partie des forces de travail. Toutes les définitions s'appliquent aux personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans des ménages privés. Les personnes accomplissant leur service militaire ou civil obligatoire et celles se trouvant dans des institutions/ménages collectifs ne figurent pas dans le champ de l'enquête.

En Belgique, l'analyse de la population active et de ses composantes, à un niveau géographique fin, est réalisée sur la base des données administratives. Malgré le soin apporté à la construction de ces données afin de respecter au mieux les normes du Bureau International du Travail (BIT), elles restent influencées par la législation du pays, notamment celle qui régit la sécurité sociale.

En France, la population active à un niveau fin n'est pas entendue au sens du BIT car elle est calculée à l'aide du recensement. En Belgique, il y a 2 sources de données bien distinctes. Les données administratives (comptes de l'emploi) sont effectivement liées à l'utilisation voulue par l'administration et n'ont pas de lien avec les données au sens du BIT qui proviennent de l'enquête EFT d'Eurostat. Par contre, on utilise une méthode de calibrage des données locales administratives sur les données du BIT pour les harmoniser et pouvoir les comparer.

Une réflexion sur la faisabilité du projet de projections d'actifs de part et d'autre de la frontière à l'horizon 2030 (5) a été menée. L'exercice de projection n'est pas réalisé de la même manière côté français et belge, les méthodes retenues pour faire évoluer les différentes composantes diffèrent. En particulier, les principales différences concernent l'estimation des migrations externes (avec l'étranger) et l'estimation du taux d'activité (mesuré avec le recensement côté français et avec l'EFT côté belge).

Une solution proposée pour garder l'optique de comparabilité internationale est de standardiser les données par sexe, âge et région (1). Le taux standardisé est le taux qui serait observé si le territoire étudié avait la même structure par sexe/âge qu'une population de référence. Cette standardisation permet la comparaison de différentes entités.

² Opérations de dénombrement consistant à collecter des informations sur chacun des membres d'une population

³ Plus d'info sur le recensement français <https://www.insee.fr/fr/information/2383265>

LES DÉFINITIONS UTILISÉES POUR DÉCRIRE LES VARIABLES SONT DIFFÉRENTES

La définition des variables peut varier d'un pays à l'autre. Les réalités de terrain des pays peuvent également être très différentes (7). Les standards, les références et les modes de vie diffèrent selon les pays. La définition de l'indicateur et ses critères (classes) peuvent donc différer selon les pays.

Par exemple, la définition « *d'accès à un espace vert* » diffère d'un pays à l'autre, ainsi que leur impact sur la santé environnementale (7). En Belgique par exemple, le système d'aide à l'emploi pousse les jeunes à s'inscrire au chômage dès la fin de leurs études alors que ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Le taux de jeunes chômeurs s'en trouve donc impacté (9). La densité de population au Pays-Bas est calculée par superficie de terre ferme, alors qu'en Belgique et en France c'est par superficie totale, les plans d'eau étant compris (26).

Le choix des classes de valeurs peut également varier selon les pays et les études (par exemple la taille des logements). Les classes d'âges sont également souvent différentes en Belgique et en France. En France, les données sur la population active sont disponibles pour tous les âges, en Belgique uniquement pour les 15-64 ans (5). Deux bases de données peuvent être très différentes selon les pays. Par exemple, pour l'analyse des commerces, la base LOCATUS (belge) et la base BPE (base permanente des équipements, française) reprennent les commerces selon des classements trop différents que pour pouvoir être comparées (12).

Le regroupement en classes identiques peut être envisagé. La restriction à une seule classe peut être une solution pour permettre les comparaisons, par exemple, la population active dans l'étude est restreinte aux 15-64 ans (5). Cependant, selon la thématique étudiée, l'âge de la retraite, variable selon les pays, pourrait être pris en compte dans le choix des bornes. Pour la définition des services liés à des besoins courants, la France et la Belgique utilisent des bases de données différentes (et donc des définitions différentes). Le choix d'harmonisation a été de regrouper les secteurs tertiaire et quaternaire belges pour correspondre au secteur tertiaire français (12).

Certaines variables dont les définitions diffèrent peuvent cependant être assimilées, par exemple la longueur des routes primaires par habitant (région Hauts-de-France) et longueur des autoroutes et nationales par habitant (Wallonie) (7). Il est parfois possible de construire de nouveaux algorithmes pour adapter les calculs à une définition et un mode de calcul commun aux 2 pays. Ces calculs ont été réalisés à l'IWEPS avec les indicateurs de fécondité, de démographie et de mortalité (8). Il est parfois nécessaire de restreindre le nombre de données ou d'en choisir des moins pertinentes pour conserver une comparabilité entre 2 pays. Il n'est pas rare que des études aient dû rejeter des données et ne puissent donc pas en tenir compte dans l'analyse (7) (12). La définition de la notion de zones industrielles varie aussi selon les pays (26).

Parfois, l'harmonisation n'est simplement pas possible, comme par exemple avec les catégories de logements touristiques. Celles-ci sont très différentes en France et en Belgique ce qui ne permet pas une comparaison entre les données transfrontalières (3). Lors de la cartographie des paysages naturels, on observe un manque de méthodologie harmonisée au sein des zones transfrontalières (3). Les notions de chômeurs ou de bénéficiaires de revenus d'insertion varient également selon les pays (8) et parfois même selon les régions d'un même pays (6). Le partage de données reste complexe même pour des données construites pour être comparables comme l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) (9) (10). Par exemple, les définitions du terme « ménages » diffèrent d'un pays à l'autre et ne sont donc pas directement comparables. Le type de ménages peut varier selon le nombre de personnes ou selon le nombre d'enfants qui le composent (12). Il n'a pas été possible d'harmoniser des chiffres qui sont basés sur des calculs différents selon les pays, comme par exemple le revenu par foyers fiscaux (18).

Lorsque les données ne sont pas comparables, l'harmonisation ne peut être faite. Il faut alors trouver des solutions pour présenter les résultats de manière déconnectée, différée, afin d'éviter des analyses et interprétations erronées (1) (2) (3) (8) (12). Il est également important d'associer des commentaires aux tableaux et d'y joindre une analyse, au risque que le lecteur ne tire des conclusions erronées (9). Il est parfois nécessaire de redéfinir les indicateurs retenus (12).

Dans le cas de la cartographie des paysages naturels, les différentes régions ont été espacées pour bien illustrer la situation afin d'éviter des analyses et interprétations erronées (3) (Figure 7).

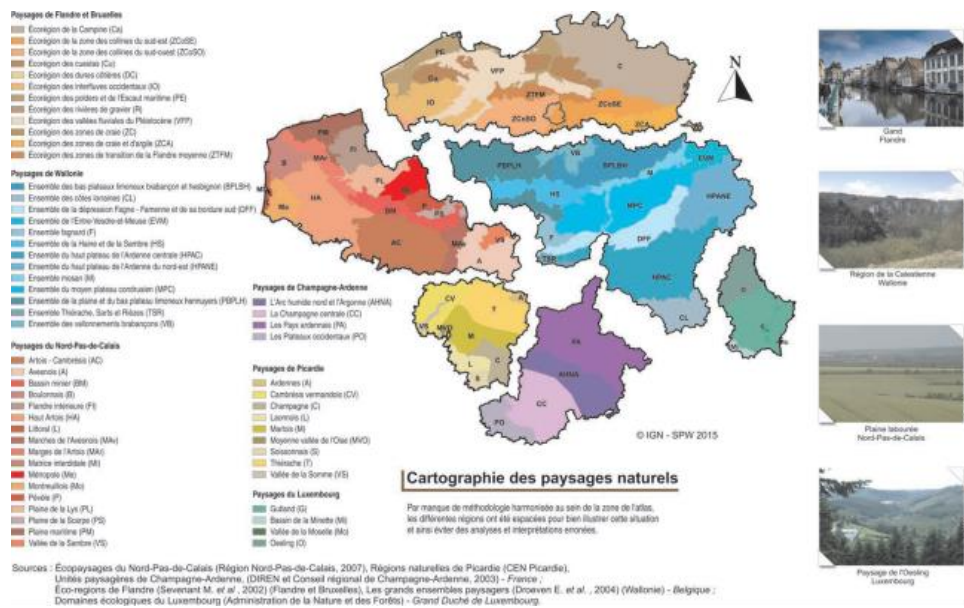


Figure 7 : Cartographie des paysages naturels (Atlas Transfrontalier 2016 – Tome 3 – INSEE)

Lorsque les définitions n'ont pas pu être harmonisées, les cartes fournies pour exprimer les résultats sont accompagnées de textes explicatifs. Par souci de transparence, les divergences entre les données sont clairement indiquées (3). Un paysage ou un espace ouvert (ou simplement l'utilisation du sol) est défini différemment selon la région ou le pays. Ceci fait partie de l'individualité d'un pays ou d'une région.

Pour trouver des solutions à ces divergences transfrontalières et tenter d'harmoniser les définitions, des spécialistes ont été mobilisés de part et d'autre des frontières pour définir précisément chaque indicateur et en garantir la comparabilité (1). Des indicateurs peuvent également être créés afin d'harmoniser des données différentes (7). On retrouve de nouveaux indicateurs comme par exemple le calcul d'un indice de diversité (reprenant les spécialités médicales et nombre de travailleurs par secteur) ou l'attribution d'une valeur monétaire aux services écosystémiques fournis par quatre catégories d'écosystèmes (urbain, forêts, terres cultivées, prairies). Ces créations d'indices sont basées sur des études antérieures (7).

Une solution fiable serait de se baser sur des nomenclatures communes européennes pour définir les variables mesurées (utilisation de la NACE (2) (9) (11), de la CITE (9) voir dans le chapitre suivant). A l'opposé des définitions et des concepts nationaux basés sur des dispositions réglementaires, Eurostat propose des normes et des définitions présentées dans un système ajusté et harmonisé. Ces normes permettent de faire des comparaisons entre les pays (9).

LES OUTILS EXISTANTS POUR HARMONISER LE PRÉLÈVEMENT DES DONNÉES (ET MÉTADONNÉES)

EUROSTAT : L'OFFICE STATISTIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE



Commission
Européenne

Eurostat, l'office statistique de l'Union Européenne, est chargée de publier des statistiques et des indicateurs européens de grande qualité, permettant d'effectuer des comparaisons entre les pays et les régions.

Leurs responsabilités sont : (1) d'élaborer des **définitions**, des **nomenclatures** et des méthodes **harmonisées** pour la production des statistiques européennes officielles, en coopération avec les autorités statistiques nationales ; (2) d'établir des données agrégées pour l'Union Européenne et la zone euro, à partir des données recueillies par les autorités **statistiques nationales** sur la base de **normes harmonisées** ; (3) de mettre **gratuitement** les statistiques européennes à la disposition des responsables politiques et des citoyens via le **site web d'Eurostat** et d'autres canaux.

Eurostat ne collecte pas directement de données. C'est le rôle des États membres et de leurs autorités statistiques. Le rôle d'Eurostat est de consolider les données et de s'assurer qu'elles sont comparables, en utilisant une méthodologie harmonisée. Eurostat est en fait le seul fournisseur de statistiques au niveau européen et les données qu'elle publie sont harmonisées autant que possible.

Eurostat travaille avec les États membres pour définir une méthodologie commune. Les données de l'Union Européenne sont envoyées à Eurostat afin qu'elles y soient publiées. Ces données peuvent ensuite être utilisées pour comparer les pays.

La «loi statistique» de 2009 prévoit qu'Eurostat soit l'autorité statistique de l'Union Européenne. À l'instar des instituts nationaux de statistique au niveau national, Eurostat coordonne les activités statistiques au niveau de l'Union et plus particulièrement au sein de la Commission.

Eurostat ne travaille pas seul. Le Système Statistique Européen (SSE, *European Statistical System*) s'est progressivement constitué dans le but de fournir des statistiques comparables au niveau de l'Union Européenne. Le SSE est le partenariat entre Eurostat, les instituts nationaux de statistique et d'autres autorités nationales responsables du développement, de la production et de la diffusion des statistiques dans chaque État membre. Le SSE fonctionne comme un réseau dans lequel le rôle d'Eurostat est de montrer la voie dans l'harmonisation des statistiques en étroite coopération avec les autorités statistiques nationales. Les travaux du SSE se concentrent initialement sur les domaines politiques de l'Union Européenne. Cependant, avec l'extension des politiques de l'Union, l'harmonisation a été étendue à presque tous les domaines statistiques.

Le SSE établit un code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Celui-ci établit la norme pour l'élaboration, la production, la gestion, l'échange et la diffusion de statistiques européennes.

Eurostat, via le SSE, impose des normes pour la transmission des métadonnées structurelles et métadonnées de référence. Les métadonnées structurelles sont utilisées pour identifier les données statistiques. Elles incluent notamment les intitulés des variables et dimensions des jeux de données statistiques, ainsi que les unités de mesure utilisées, les listes de codes, les formats de données, la liste des attributs, les classifications utilisées... Les métadonnées structurelles sont indissociables des données. Les métadonnées de référence décrivent quant à elles les concepts et méthodologies utilisés pour la collecte et la compilation des données, et fournissent des informations sur la qualité des données. Elles ont pour but d'aider les utilisateurs dans l'interprétation des données, dès lors qu'elles sont fortement orientées sur le contenu. Contrairement aux métadonnées structurelles, les

métadonnées de référence peuvent être découplées des données, c'est-à-dire qu'elles peuvent être générées, collectées ou diffusées séparément des statistiques auxquelles elles se réfèrent.

Eurostat décrit également les structures (SIMS) utilisées pour la transmission des métadonnées, leur stockage et la diffusion des métadonnées (plus d'infos sur le site web d'Eurostat).

Un large éventail de classifications statistiques, ou nomenclatures, sont utilisées à l'échelon européen. L'application de nomenclatures spécifiques dépend du domaine statistique ou du type de données recueillies.

Une nomenclature statistique est un ensemble structuré et exhaustif de catégories bien documentées et s'excluant mutuellement. Souvent présentées selon un principe hiérarchique qui se reflète dans les codes numériques ou alphabétiques qui leur sont assignés, ces catégories servent à normaliser des concepts et à préparer des données statistiques.

Certaines nomenclatures ont un usage pluridisciplinaire, c'est-à-dire qu'elles sont appliquées dans différents domaines statistiques. D'autres sont étroitement liées à leur domaine.

Ces nomenclatures sont utilisées par Eurostat et les États membres ; la nomenclature à appliquer est précisée dans des règlements ou des accords tacites. Cette procédure permet de s'assurer que les données sont comparables entre les États membres. Toutefois, pour leurs publications nationales, les États membres peuvent utiliser une version différente, adaptée aux pratiques nationales. Les 171 nomenclatures d'Eurostat sont listées sur leur site (RAMON - Reference And Management Of Nomenclatures).

https://ec.europa.eu/eurostat/ramon/nomenclatures/index.cfm?TargetUrl=LST_NOM&StrGroupCode=CLASSIFI C&StrLanguageCode=FR

Le site d'Eurostat est très complet et très bien documenté sur la méthodologie d'harmonisation des données. Voici dans les paragraphes suivant une description des nomenclatures utilisées dans les projets transfrontaliers.

LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - UTILISATION DE LA NUTS POUR UN MAILLAGE SPATIAL HARMONISÉ

L'utilisation des Nomenclatures des Unités Territoriales Statistiques (NUTS) est instaurée par Eurostat au début des années 1970. C'est un système unique et cohérent de découpage du territoire de l'UE. Il est créé dans le but d'élaborer des statistiques régionales communautaires. Pendant 30 ans, la nomenclature NUTS a été mise en œuvre et actualisée dans le cadre d'accords informels entre les États membres et Eurostat. La Commission a commencé, au printemps 2000, à élaborer le règlement (CE) n° 1059/2003 visant à conférer un statut juridique à la NUTS. Ce règlement a été adopté en mai 2003 et est entré en vigueur en juillet 2003. Le règlement prévoit la stabilité de la nomenclature pendant au moins trois ans. Cette stabilité garantit que les données font référence à la même unité régionale pendant une certaine période. C'est un élément essentiel sur le plan statistique, en particulier pour les séries chronologiques.

Cependant, il arrive que le découpage régional d'un pays soit modifié pour satisfaire des intérêts nationaux. Dans ce cas, le pays concerné en informe la Commission, qui modifie la nomenclature à l'issue de la période de stabilité en vertu des dispositions du règlement NUTS. Les régions NUTS ne sont pas par définition des unités administratives : leurs limites ne doivent pas nécessairement être identiques à celles des unités administratives sous-nationales telles que les provinces et les districts.

Trois niveaux de subdivision sont distingués : les régions NUTS 1, NUTS 2 et NUTS 3 (Figure 8). Les NUTS 4 et NUTS 5 étaient également utilisés dans le passé, mais ils ont été remplacés par la classification LAU (Unité Administrative Locale).

La nomenclature NUTS 2021, qui sera valable à partir du 1er janvier 2021 pour des transmissions des données à Eurostat, répertorie 104 régions au niveau NUTS 1, 283 au niveau NUTS 2 et 1345 au niveau NUTS 3 (Eurostat).

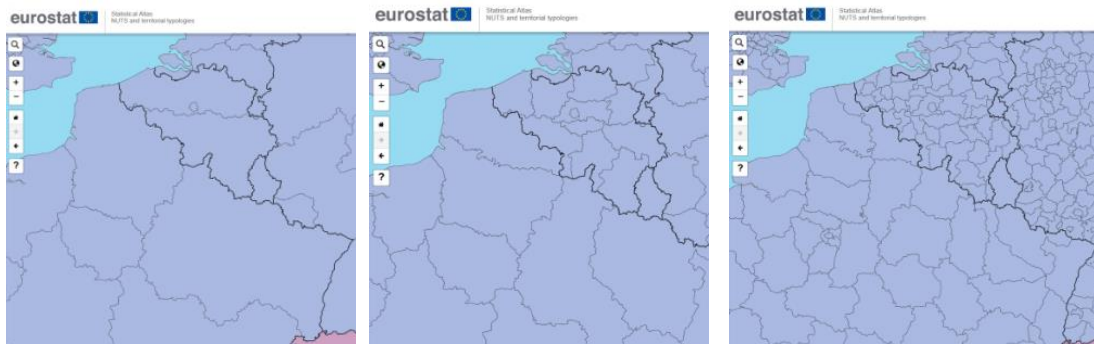


Figure 8 : NUTS 1, NUTS 2, NUTS 3 (Eurostat)

LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - LA NOMENCLATURE STATISTIQUE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DANS LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (NACE)

La nomenclature statistique des activités économiques dans la communauté européenne (NACE), désigne la classification des activités économiques en vigueur dans l'Union Européenne. Il en a eu plusieurs versions depuis 1970. Il s'agit d'une nomenclature à quatre chiffres encadrant la collecte et la production d'une large palette de données statistiques relatives aux activités économiques dans le domaine des statistiques économiques et d'autres domaines du système statistique européen (SSE).

La dernière révision de la NACE (Rév. 2), adoptée à la fin de l'année 2006, est mise en œuvre depuis 2007. La première année de référence pour la production de statistiques compatibles avec la NACE Rév. 2 est 2008. Depuis, la NACE Rév. 2 est appliquée systématiquement à tous les domaines statistiques pertinents.

LES NOMENCLATURES D'EUROSTAT - LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE TYPE DE L'ÉDUCATION (CITE)

La Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE ou *ISCED* pour *International Standard Classification of Education*) est une classification des différents niveaux d'éducation qui peut s'appliquer pour tous les pays. Ce système de comparaison a été élaboré par l'UNESCO entre 1975 et 1978, remis à jour en 1997 et à nouveau remis à jour en 2011.

Cette classification peut également servir à favoriser l'établissement de comparaisons et d'équivalences entre des diplômes étrangers de même niveau. Mais malgré cela, il existe encore des différences entre les pays qui peuvent rendre la comparaison difficile, par exemple le premier cycle du secondaire en France est de 4 ans, en Belgique et aux Pays-Bas, il est de 2 ans. Ainsi, même avec l'harmonisation, des différences peuvent subsister.

DIRECTIVE EUROPÉENNE INSPIRE⁴

La directive INSPIRE vise à créer une infrastructure de données géographiques pour les politiques environnementales de l'Union Européenne et des politiques ou activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Cette infrastructure européenne de données géographiques permettra le partage d'informations environnementales entre les organisations du secteur public. Elle facilitera l'accès aux données à travers l'Europe et aidera à l'élaboration de politiques au-delà des frontières. Elle vise à favoriser l'échange des données au sein de la Communauté Européenne dans le domaine de l'environnement pris dans un sens large.

La plupart des données environnementales, telles que les mesures d'émissions, les observations de la biodiversité ou les données sur la qualité de l'environnement, sont de nature spatiale.

De vastes enquêtes et consultations publiques menées au cours de l'élaboration de la directive INSPIRE (2001-2004) ont identifié un certain nombre d'obstacles importants empêchant l'utilisation généralisée des données géographiques nécessaires aux politiques environnementales et aux politiques ayant un impact sur l'environnement. Les problèmes rencontrés sont la complétude des données, les données manquantes, la description incomplète des données spatiales, le manque d'interopérabilité et de compatibilité entre les jeux de données spatiales et l'existence de barrières culturelles, institutionnelles, financières et juridiques qui empêchent ou retardent le partage et la réutilisation des données.

La directive est entrée en vigueur le 15 mai 2007 et sera mise en œuvre en plusieurs étapes, avec une mise en œuvre complète requise d'ici 2021.

La directive s'articule en trois parties : les obligations créées (A), les données concernées (B), les acteurs impliqués (C).

(A) Les obligations regroupées sous le vocable *Infrastructure de données géographiques* comprennent : la production de données selon des règles communes, la constitution de catalogues de données et de métadonnées, l'application de règles d'interopérabilité et l'accès gratuit aux métadonnées pour les acteurs réalisant une mission entrant dans le cadre d'INSPIRE.

(B) Les données : la directive européenne INSPIRE s'applique à 34 domaines thématiques, se décomposant en trois groupes principaux :

1. Les données nécessaires au repérage sur le territoire, telles que les systèmes de coordonnées, unités administratives, réseaux de transport, hydrographie, parcellaire cadastral, adresses et noms de lieux ainsi que des données relatives aux sites protégés.
2. Les données générales complémentaires, telles que l'altimétrie, l'occupation des terres, la géologie et l'ortho-imagerie.
3. Les données thématiques telles que les bâtiments, vocation des sols, santé et sécurité des personnes, services d'utilité publique et services publics, données sur l'environnement, installations industrielles, agricoles, démographie, périmètres de réglementation, données météorologiques, données maritimes, sources d'énergie et ressources minérales.

⁴ <https://inspire.ec.europa.eu/>

(C) Le changement pour les acteurs portera dans trois directions :

1. Améliorer l'information sur les données produites, en fournissant des métadonnées de façon systématique et en respectant les dispositions résultant des règles de mise en œuvre dont l'élaboration a commencé.
2. Faciliter les échanges de données entre acteurs : l'information géographique numérique ne prend sa véritable dimension que lorsqu'elle est échangée, partagée et enrichie par ses divers utilisateurs. Cette étape de mutualisation est ainsi une véritable source d'économies.
3. Moderniser les méthodes de travail et rénover les missions des services, en développant de façon significative l'utilisation de données numériques de qualité dans leurs activités quotidiennes.

La directive européenne INSPIRE constitue une opportunité pour permettre aux organismes d'utiliser davantage les informations géographiques numériques et pour permettre l'accès aux informations environnementales à l'aide de logiciels SIG. Il s'agit là d'une nécessité pour permettre une meilleure connaissance et une meilleure gestion des multiples facettes de notre environnement. Compte tenu de la grande diversité des données environnementales disponibles de nos jours et de leur abondance, la directive INSPIRE a publié en 2016, une liste des données prioritaires à recenser pour l'e-reporting.

LE PROGRAMME ESPON 2020

L'objectif du programme de coopération ESPON 2020 est de soutenir le renforcement de l'efficacité de la politique de cohésion de l'UE et d'autres politiques et programmes sectoriels au titre des fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI). Il soutient également les politiques de développement territorial aux niveaux national et régional, par la production, la diffusion et la promotion de données factuelles territoriales couvrant l'intégralité du territoire des 28 États membres de l'UE et des 4 pays partenaires que sont l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

Le programme ESPON concentre son action sur l'objectif thématique de «renforcement des capacités institutionnelles». ESPON finance également la production d'outils et de méthodes d'observation territoriale, tels que des bases de données, des cartes et des atlas, dans le but d'enrichir les connaissances disponibles. Les thématiques privilégiées sont : l'environnement, le développement durable, l'économie verte, le développement économique et social, l'emploi, les flux migratoires, les réfugiés, l'exclusion et la pauvreté, le développement urbain/rural et les transports.

Les résultats escomptés sont : une augmentation de la production de données territoriales par la recherche appliquée et l'analyse, une amélioration du transfert de connaissances et un appui analytique aux utilisateurs, une amélioration de l'observation territoriale et des outils d'analyse territoriale, ainsi que la diffusion et l'utilisation plus larges des données territoriales.

Les objectifs d'ESPO rencontrent donc ceux de TransStat. Pour plus d'informations pour la suite du travail dans TransStat : <https://database.espon.eu/> <https://database.espon.eu/maindata/#/?theme=2>

TABLEAU DE BORD EUROPÉEN DE L'INNOVATION (TBEI)

La Commission Européenne souligne l'importance de la recherche et de l'innovation et émet des préconisations pour accroître la productivité et la compétitivité. Le tableau de bord européen de l'innovation (TBEI) fournit chaque année une évaluation comparative des résultats obtenus à travers l'Union Européenne en

matière de recherche et d'innovation. Les données aident les États membres, les régions et l'Union Européenne à évaluer les points forts et les points faibles des systèmes nationaux de recherche et d'innovation. Le TBEI fournit une évaluation des domaines dans lesquels les États membres sont performants et de ceux dans lesquels ils doivent concentrer leurs efforts pour améliorer leurs résultats en matière d'innovation.

Pour un nombre limité d'indicateurs disponibles à l'échelle mondiale, le TBEI établit une comparaison entre l'Union européenne et l'Afrique du Sud, l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la Corée du Sud, les États-Unis, l'Inde, le Japon et la Russie.

Tous les deux ans, le TBEI est accompagné du tableau de bord de l'innovation régionale (TBIR), qui fournit une évaluation comparative des systèmes d'innovation régionaux. Ce dernier fournit une évaluation comparative des performances des systèmes d'innovation dans 238 régions de 23 États membres de l'Union Européenne (Chypre, l'Estonie, la Lettonie, le Luxembourg et Malte sont évalués au niveau national). Le tableau de bord de l'innovation régionale englobe également les régions de la Norvège, la Serbie et la Suisse.

Dans le projet Euregio Meuse Rhin (26), outre des indicateurs de contexte, le Système d'Information Eurégional utilise aussi certains indicateurs d'innovation dont la base est fournie par ce TBEI. Le TBEI comprend dix dimensions : les ressources humaines, les systèmes de recherche attractifs, l'environnement favorable à l'innovation, les financements et aides, les investissements des entreprises, les PME innovantes, les réseaux, les actifs intellectuels, les incidences sur l'emploi et les incidences sur les ventes.

Les pays les plus innovants sont les plus performants pour l'ensemble des mesures. Les pays ayant une proportion d'industries de haute technologie supérieure à la moyenne obtiennent généralement les meilleurs résultats pour de nombreux indicateurs du TBEI. Pour atteindre un niveau élevé dans les performances d'innovation, les pays ont besoin d'un système d'innovation équilibré affichant de bons résultats dans toutes les dimensions. Ils ont besoin d'un niveau approprié d'investissement public et privé dans l'éducation, la recherche et le développement des compétences, de partenariats efficaces entre l'industrie et le monde universitaire, ainsi que d'un environnement économique favorable à l'innovation, y compris une infrastructure numérique développée, de marchés concurrentiels et d'une affectation efficace des ressources. Plus d'infos : <https://ec.europa.eu/>

LOCATUS - DONNÉES RELATIVES AU COMMERCE DE DÉTAIL (BENELUX)

Locatus est de source indépendante, elle rassemble des données dans le domaine des informations relatives au commerce de détail dans le Benelux. Ces informations se concentrent sur tous les magasins et les entreprises : des boutiques de mode aux salons de coiffure, du restaurant à la station-service ou du magasin de chaussures au supermarché. Les données telles que le nom du magasin, la superficie de vente en magasin et le secteur d'activité sont enregistrés dans la base de données. Outre les données au niveau de l'immeuble, la base de données contient également des informations sur les zones commerciales, les zones de chalandise, et le flux de passants.

CRÉATION D'INDICES DE RÉSILIENCE ET DE VULNÉRABILITÉ - CISTERRES

L'identification de variables communes et identiques à 2 régions transfrontalières n'a pas toujours été possible dans le projet CISTERRES (7) (définitions ou réalités différentes). L'objectif du projet est notamment méthodologique. Il s'agit d'apprécier l'interopérabilité des bases de données. Dans CISTERRES, des indices ont été créés pour harmoniser des données différentes. Par exemple le calcul d'indice de diversité (spécialités médicales et nombre de travailleurs par secteur) ou l'attribution d'une valeur monétaire aux services écosystémiques fournis par quatre catégories d'écosystèmes (urbain, forêts, terres cultivées, prairies). Ces créations

d'indices sont basées sur des études antérieures. Certaines variables proches ont pu être assimilées, par exemple la longueur des routes primaires par habitant (région Hauts-de-France) et longueur des autoroutes et nationales par habitant (Wallonie).

AUTRES OUTILS

Il existe beaucoup d'autres outils pour aider à harmoniser le prélèvement des données entre régions et entre pays, notamment dans les domaines de l'environnement (indicateurs clé d'environnement de l'OCDE, qui coopère avec Eurostat), pour mesurer les inégalités sociales de santé (vulnérabilité des populations, European Deprivation Index, désavantage social...).

TRANSSTAT : PERSPECTIVES POUR LE PARTAGE DE DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES

Dans ce chapitre sont reprises les perspectives avancées par les partenaires des projets sélectionnés dans le cadre de TransStat.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET LEUR TRANSPOSABILITÉ

Pour améliorer la qualité des données, beaucoup de projets prônent la collecte de métadonnées (définition de la variable, comprenant la date de collecte, de mise à jour, ainsi que la méthodologie). Ces collectes et la transmission des métadonnées vont dans le sens des exigences d'Eurostat qui impose des normes pour la transmission des métadonnées structurelles et des métadonnées de référence (voir chapitre *Eurostat : l'Office statistique de l'Union européenne*).

Le partage des données est important mais il est également indispensable de partager la méthodologie ou, quand c'est possible, d'organiser des prélèvements communs (par exemple pour des mesures de pollution). En effet, ceci garantit une harmonisation et donc une comparabilité des données (11) (21) (31).

Il y a un souhait, tant au niveau des partenaires qu'au niveau de la Commission Européenne, via la directive INSPIRE ou des programmes Interreg, d'augmenter le nombre de données transfrontalières collectées pour permettre de suivre des phénomènes environnementaux, dans un espace continu (7).

Pour garantir une transposabilité des données, il est important de bien définir les indicateurs (7). Des projets souhaitent se concentrer davantage pour améliorer les méthodologies de construction d'indicateurs robustes transfrontaliers (8), et entretenir une collaboration plus structurelle entre les centres de recherches statistiques (12) afin de construire un Système d'Information Géographique et Statistique transfrontalier de référence (18).

AMÉLIORER LE PARTAGE DES DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES

La mise à disposition des données est primordiale (7) (26), ainsi que de favoriser la culture du partage de l'information (7). Un point d'attention est cependant porté sur la mise en pratique du RGPD et des techniques de floutage des données (8). Les propositions d'améliorer et/ou de développer davantage la communication autour

des plateformes de mise à disposition des données ont régulièrement été citées dans les conventions de projets. Ces propositions ont été mises en œuvre, notamment dans certains projets de l'INSEE avec l'ouverture de peptid⁵ (1) (2) (3) (6).

On retrouve également le souhait de garder un partage des données de manière permanente, même après le projet (12). C'est donc important d'encourager la pérennisation et le développement de partenariats existants et nouveaux (24).

GARANTIR UNE MISE À JOUR DES DONNÉES TRANSFRONTALIÈRES

Dans les conclusions et perspectives des projets, il est souvent souhaité qu'une mise à jour soit effectuée afin de pérenniser l'outil. Parfois les mises à jour sont calquées sur le rythme quinquennal, avec des mises à jour annuelles mais des données qui ne sont comparables entre elles que tous les 5 ans (principe de la moyenne glissante du recensement français) (1) (2) (3). Les mises à jours prévues peuvent être bisannuelles (10), annuelles (6) (27) ou plus régulières (10/an ou au coup par coup) (10).

Ces mises à jour nécessitent du temps et des moyens (8) (16). Ces moyens sont parfois prévus dans les budgets des projets mais rarement. Une automatisation de la mise à jour des données est une perspective souvent citées mais qui semble difficile à mettre en place par manque de budget mais également en raison de l'évolution des sources disponibles. Cette automatisation doit également rester sous contrôle des équipes de recherche pour garantir la comparabilité des données.

CONCLUSIONS

Les problèmes mis en lumière dans les projets sélectionnés pour le screening du module 3 sont les mêmes que ceux qui ont dirigés les réflexions de la Commission Européenne. Cette dernière, via Eurostat, ESPON et le Système Statistique Européen (SSE), a établi un code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Celui-ci établit la norme pour l'élaboration, la production, la gestion, l'échange et la diffusion de statistiques européennes.

Malheureusement, dans les thèmes abordés par TransStat, Eurostat ne recense pas des données à une échelle locale détaillée (communes, secteurs statistiques, IRIS). L'objectif principal d'Eurostat est de comparer les données entre pays. Les données d'Eurostat ne sont donc pas assez fines pour les projets transfrontaliers comme ceux repris dans TransStat.

Il est intéressant que TransStat s'inspire du guide européen d'Eurostat, des projets du programme ESPON et de la directive INSPIRE pour guider les prochaines collectes de données et pour mener à bien les futurs projets transfrontaliers. Eurostat peut aider à trouver des définitions communes et à harmoniser les méthodes de prélèvements et de partage des données.

Il existe des données collectées au niveau NUTS 2, 3 ou LAU dans beaucoup d'institutions statistiques nationales. L'objectif de TransStat est de référencer les statistiques à un niveau local (municipal si cela est possible) avec une rigueur et une reproductibilité garantie.

⁵ Plus d'infos sur peptid : <https://mioga.finances.gouv.fr/INSEE-NPDC/public/PEPTID/index.html>

LISTE DES PROJETS ET NUMÉROTATION

Les projets, leurs partenaires et leur localisation sont détaillés dans *l'annexe 2*

- (1) Atlas Transfrontalier - tome 1 : Démographie et Habitat (2010-2012)
- (2) Atlas Transfrontalier - tome 2 : Activité économique et Emploi (2011-2013)
- (3) Atlas Transfrontalier - tome 3 : Territoires et Environnement (2013-2016)
- (4) L'emploi frontalier des Hauts-de-France vers la Belgique : une attractivité modérée et contrastée (2018-2019)
- (5) Une baisse des actifs plus marquée en Belgique d'ici 2030 (2019-2020)
- (6) Tableau de bord de suivi d'indicateurs sur l'emploi transfrontalier (2019-2023)
- (7) CISTERRES : Cartographie d'Indices de vulnérabilité et de résilience au Service des TERRitoires en Environnement et Santé (2017-2019)
- (8) Gedidot : GEstion et DIffusion de DONnées Transfrontalières (2016-2020)
- (9) OIE-GR : Observatoire Inter-régional du marché de l'Emploi dans la Grande Région (2001-2022)
- (10) SIG-GR : Système d'Information Géographique pour la Grande Région (2010-2023)
- (11) Compétences sans frontières, vers une meilleure mobilité transfrontalière dans la région franco-belge (2016-)
- (12) Partons 2.0 : Participons au développement du territoire (2016-2020)
- (13) TransMobil : Optimiser la mobilité dans la région transfrontalière (2018-2021)
- (14) Qualicanes : Faire vivre Callicanes - Aller vers un espace de qualité (2019-2022)
- (15) TERCO : TERRitoire de COopération (2013-2014)
- (16) WerkInzicht : Encourager la mobilité transfrontalière de la main d'œuvre (2018-2020)
- (17) ALARM : Amélioration des secours transfrontaliers d'urgence et coordination des exercices (2016-2020)
- (18) GoGIS Atlas Transfrontalier : de Berck à Bruges. Une frontière, deux territoires, un seul horizon (2006-2007)
- (19) DYMAPHY : Développement d'un système d'observation DYnamique pour la détermination de la qualité des eaux MARines, basé sur l'analyse du PHYtoplancton (2008-2013)
- (20) Foret Pro Bos : Ressources forestières de filière courte (2016-2020)
- (21) TransfAIR : Outils transfrontaliers pour une gestion harmonisée de la qualité de l'air (2019-2022)
- (22) EuroCyclo : Expérience transfrontalière en vélo-tourisme de la Somme et de le LYS (2017-2021)
- (23) Golden Leie-Lys : Cap sur la rivière d'or ! (2017-2020)
- (24) Flandria Rhei : Les Flandres transfrontalières en métamorphose (2016-2020)
- (25) ALERT : Anticiper et Lutter dans un Espace commun contre les Risques Transfrontaliers (2018-2020)
- (26) EUREGIO Meuse-Rhin en chiffres (2007)
- (27) Réseau des Offices statistiques de la Grande Région
- (28) ARCH : Assessing Changes to Regional Habitats
- (29) Clusters : PRiME-C Partnering for Risk Management and Engagement on the Coast
- (30) Deduce : To adopt an indicators-based approach to evaluate coastal sustainable development (2004-2007)
- (31) CBOOPSD : Cross Border Observatory to Optimise Public Service Delivery (2008-2011)
- (32) Démarche partenariale Région HDF et Préf. de Région, partenaires belges sur l'emploi transfrontalier
- (33) SARCC : Sustainable And Resilient Coastal Cities (2019-2022)
- (34) Travaux de l'Euro-métropole Lille-Kortrijk-Tournai (2014-2020)

TABLE DES ANNEXES

1. *Liste des fiches projets TransStat*
2. *Zones géographiques et partenaires des projets TransStat*
3. *Tableaux des variables des projets TransStat*

Projet soutenu par
Project ondersteund door



Plus d'infos sur:
Meer info op:

www.interreg-fwvl.eu
[@InterregFWL](https://twitter.com/InterregFWL)